LA JUSTICE DIVINE FACE AUX LOIS HUMAINES DANS LES CONTES : L'EQUILIBRE MORAL ENTRE FOI ET RATIONALITE

DIOMANDE Salimata
Doctorante en Lettres Modernes
Département de Lettres Modernes
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
salimatadiom5@gmail.com

Résumé :

La présente étude explore les tensions et les interactions entre justice divine et lois humaines à travers l'étude de contes issus de différentes traditions culturelles et religieuses. Il met en lumière les principes spirituels qui sous-tendent la justice divine tels que la miséricorde, la rétribution et le pardon face aux limites, aux imperfections et parfois à la corruption des lois humaines. Les récits étudiés révèlent que ni la foi seule ni la seule rationalité ne permettent d'instaurer une justice parfaite. L'équilibre moral réside dans la capacité des individus et des sociétés à combiner foi et raison pour construire une justice plus humaine, plus équitable et plus durable. Les contes agissent ainsi comme des miroirs des dilemmes moraux de la justice, et comme des guides vers une harmonie entre transcendance et réalité sociale.

Mots clés : justice, moralité, foi, loi, contes

Summary :

The present study explores the tensions and interactions between divine justice and human laws through the analysis of tales from various cultural and religious traditions. It highlights the spiritual principles that underlie divine justice such as mercy, retribution, and religious traditions. It highlights the spiritual principles that underlie divine justice such as mercy, retribution, and forgiveness in contrast with the limitations, imperfections, and occasional corruption of human legal systems. The stories analyzed reveal that neither faith alone nor reason alone can ensure perfect justice. Moral balance lies in the ability of individuals and societies to combine faith and rationality to build a more humane, fair, and enduring justice. Tales thus serve as mirrors of moral dilemmas and as guides toward harmony between transcendence and social reality.

Keywords : justice, morality, faith, law, tales

INTRODUCTION

Depuis la naissance des premières civilisations humaines, L'humanité a toujours cherché à établir des normes et des lois pour réguler la vie en société. Aussi l'humanité a voulu comprendre les principes de justice et d'équité, qu'elle soit divine ou humaine, se situe au cœur des sociétés, permettant à l'individu de naviguer entre le bien et le mal. La justice divine étant perçue comme absolue, transcende les limitations humaines et dictée par une source supérieure, les lois humaines sont fondées sur la rationalité et l'expérience pragmatique de la vie en communauté. Cette quête de justice a pris diverses formes selon les époques et les cultures.

La notion de justice trouve ses origines dans les textes sacrés et les enseignements des grandes religions du monde notamment l'islam, le christianisme et le judaïsme. Selon ces doctrines religieuses, la justice émane directement de Dieu ou d'une entité transcendante et est donc parfaite et infaillible. Elle repose sur une conception absolue du bien et du mal, souvent associée à une à une vision eschatologique (les fins dernières), où la justice divine est rendue lors du jugement dernier. La justice divine est profondément ancrée dans la pensée religieuse. Dans les traditions monothéistes, elle est souvent associée à la volonté de Dieu, perçue, comme juste et parfaite. La justice divine, en effet, repose sur l'idée de Dieu, étant omniscient et omnipotent, est le seul à pouvoir juger pleinement des actions des hommes.

T.R. Schreiner (2011, p.19-34) nous dit que la justice de Dieu dans la justification désigne l'attribut divin de la justice, c'est-à-dire le caractère saint et parfait de Dieu. Toutefois, elle représente également le don qu'il fait aux pécheurs par l'intermédiaire de son Fils, la justice qui leur est accordée par la foi en lui, le Dieu saint.

La justice divine dans le christianisme montre que la Bible décrit un Dieu juste, dont les décisions ne peuvent pas être remises en question. La parabole des talents met en lumière par exemple un Dieu qui récompense la fidélité et la productivité, mais punit sévèrement la paresse et la désobéissance. Le message biblique est que chaque individu sera jugé selon ses œuvres et sa foi, et ce jugement sera rendu à la fin des temps. La justice divine s'exprime par l'idée de rétribution dans l'au-delà : ceux qui auront péché seront punis. Cette vision trouve son origine dans la bible, où l'on trouve des versets qui affirment : « la justice de Dieu est parfaite » (Deutéronome 32 :4).

De manière similaire dans l'islam, la justice divine est un principe central du Coran. Dieu est Al-Adl (le juste), et sa justice se s'applique de manière absolue et équitable. La justice est étroitement liée au concept de qadar (destin), selon lequel tout ce qui arrive est déterminé

par la volonté de Dieu et Allah jugera les actions humaines au jour du jugement. Les lois islamiques ou charia sont considérées comme une manifestation de cette justice divine dans le monde terrestre, bien que leur interprétation puisse varier selon les écoles de pensée. AL. A. Bihar (V5, p2) ajoute dans la Sunna (loi) : l'Iman Ali a dit : la justice est la balance divine qu'il a déajouefini pour sa création et il l'a instauré pour appliquer la vérité.

Ces conceptions de la justice divine ont un dénominateur commun : elles sont fondées sur une autorité transcendante et inébranlable. Les croyants acceptent cette justice non pas comme une construction humaine, mais comme un principe supérieur auquel nul ne peut échapper. Cette conception de la justice divine repose sur une loi morale supérieure qui transcende l'intelligence humaine. Elle affirme l'existence d'une vérité morale absolue, inaccessible aux hommes, mais que Dieu impose. Cela pose un certain nombre de questions concernant la comptabilité de cette justice avec les lois humaines, qui, elles, doivent répondre aux réalités immédiates des sociétés.

En revanche, Th. d'Aquin (1984, p.100) approuve la définition de la loi humaine par I. de Séville « La loi sera tout ce que la raison établira, pourvu que cela soit en harmonie avec la religion, s'accorde avec la discipline des mœurs, favorise le bien public. […] La loi sera honnête, juste, réalisable selon la nature et la coutume du pays ; adaptée au temps et au lieu ; nécessaire, utile ; elle sera claire aussi, afin qu'elle ne contienne rien qui soit trompeur en raison de son obscurité ; écrite non pas en vue d'un intérêt privé, mais pour l'utilité commune des citoyens. »

Les lois humaines reposent sur des systèmes éthiques développés pat les hommes. Elles sont le produit de la raison humaine. Elles ne sont pas conçues pour refléter une vérité absolue, mais pour régir les comportements humains dans un cadre social spécifique. Elles sont créées par des législateurs et sont par nature, évolutives. Elles reflètent les valeurs, normes et les besoins d'une société donnée à un moment donné. Elles sont censées instaurer l'ordre, la paix et la justice au sein de la communauté.

Historiquement, les sociétés humaines ont toujours cherché à codifier des règles de conduite afin d'éviter des règles de conduite afin d'éviter le chaos. Le code d'Hammourabi (environ 1754 avant J-C) traduit par Jean Bottéro est l'une des plus anciennes traces écrites d'un système juridique, basé sur une hiérarchie des peines, mais il repose aussi sur une forme d'équilibre divin, puisqu'il est censé avoir été inspiré par les dieux.

J. Bottéro (1992, p.90), selon lui « Le point de départ de ce système est la droite raison inscrite dans la nature, commune aux dieux et aux hommes, qui constitue la « loi véritable », antérieure à l'établissement de toute cité. Dans l'âme humaine, elle prend la forme de la vertu appelée « prudence », qui permet de distinguer ce qui est juste et injuste. »

Dans les sociétés modernes, la rationalité est devenue un principe fondamental dans la création des lois. Les philosophes des lumières, tel que Rousseau, Locke ou Montesquieu, ont plaidé pour la nécessité d'un contrat social entre les individus et l'Etat, où les lois humaines sont censées garantir la responsabilité, la liberté et l'égalité. Les lois sont donc un compromis entre les besoins de la justice et les exigences pratiques de la vie en communauté. La quête de justice a occupé une place centrale dans les réflexions morales, philosophiques et religieuses. D'un côté les sociétés ont cherché à établir des pour régir les interactions humaines, en tentant de répondre aux exigences de la vie collective selon M. Bastit (1990, p.) qui dit que : Toute l'histoire de la naissance de la loi moderne peut (…) se lire, à partir de la suppression de la loi éternelle, comme une tentative pour transférer à la loi humaine la parfaite indépendance de la loi éternelle, et à l'homme l'autonomie divine.

La justice humaine étant conçue par les hommes reposent sur les lois rationnelles, ajustée aux réalités de la vie collective et modifiable en fonction des évolutions sociales et politiques. D'un autre côté, la plupart des religions ont véhiculé l'idée d'une justice supérieure, divine, qui transcende les erreurs et les limitations des systèmes humains. La justice divine est ancrée dans une foi transcendantale, immuable et universelle, dictée par des principes religieux au moraux infaillibles. Cette coexistence de la foi et de la rationalité dans la poursuite de la justice a souvent suscité des tensions. De nombreuses cultures et civilisations ont tenté d'apporter des réponses à ces questions à travers des récits et des contes moraux, en parallèle, les religions ont structuré l'idée de justice divine, perçue comme parfaite, tandis que les sociétés humaines ont développé des lois pour encadrer les comportements. Cette tension entre foi et rationalité, entre justice divine et lois humaines, a souvent été explorée à travers les contes, qui depuis des siècles servent d'instruments pour réfléchir à ces dilemmes moraux complexes.

Les contes, qu'ils soient issus de traditions religieuses ou laïques, offrent un cadre narratif riche pour illustrer les dimensions morales de la justice divine et des lois humaines. Les contes jouent un rôle primordial dans la transmission des valeurs morales et éthiques, tout en offrant une fenêtre sur les tentatives humaines de comprendre et d'articuler la justice, ils

permettent de poser un regard critique sur les concepts de la justice, de rétribution et de pardon, tout en offrant des perspectives diversifiées sur les interactions entre les lois divines, souvent immuables, et les lois humaines, qui constamment sujettes à évolution.

La problématique de notre réflexion est ainsi la suivante : comment concilier les principes éthiques issus de la foi religieuse avec les impératifs rationnels des lois humaines ? Comment trouver un équilibre moral entre ces deux forces qui semblent parfois en conflit ? La justice divine et la justice humaine soulèvent des questions fondamentales sur l'équilibre moral dans nos sociétés contemporaines.

Alors faire ressortir l'équilibre entre foi et rationalité, constitue une question cruciale, particulièrement dans des sociétés modernes où la diversité religieuse cohabite avec des systèmes juridiques laïcs. Ces deux concepts interagissent et s'influencent tout en cherchant à établir un équilibre moral entre la foi religieuse et la rationalité humaine. Ainsi en nous fondant sur ces méthodes dont la sociocritique et la thématique, notre réflexion connaitra trois séquences.

-la première est le résultat de l'observation sur la justice divine à travers les contes religieux : une justice divine absolue et une morale transcendante.

-la deuxième est l'analyse des lois humaines dans les contes : pragmatisme et limites.

-la troisième est l'analyse de la théologique de l'équilibre entre foi et rationalité à travers les contes.

1-La justice divine à travers les contes religieux : une justice divine absolue et une morale transcendante

Les dimensions morales de la justice divine reposent sur une idée de moralité transcendante. Dans les systèmes religieux, le bien et le mal ne sont pas relatifs : ils sont définis par Dieu. Le fondement moral de la justice divine est ainsi immuable, connu sous le nom de loi naturelle dans la tradition chrétienne, où les actions humaines doivent être conformes à la volonté divine. Ainsi Saint Thomas d'Aquin, l'un des principaux penseurs de la théologie chrétienne, ne soutenait que la loi naturelle, inscrite dans le cœur des hommes, reflète la loi divine. Selon cette perspective, la justice divine est ultimement la réalisation de cette loi morale universelle. Les pécheurs sont ceux qui agissent contre cette loi naturelle, tandis que les justes sont ceux qui vivent en accord avec elle. Ainsi, la justice divine ne se contente de punir les actes répréhensibles, elle

établit l'ordre moral de l'univers, un ordre qui est souvent caché aux yeux humains, mais qui révèlera pleinement à la fin des temps.

Effet, la justice humaine est fortement influencée par la philosophie morale, en particulier les théories éthiques de la déontologie, telle que développée par Kant, repose sur l'idée que certaines actions intrinsèquement bonnes ou mauvaises, indépendamment de leurs conséquences. L'utilitarisme, en revanche, évalue la moralité d'une action en fonction de ses conséquences, avec pour objectif le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Cependant, ces conceptions morales peuvent être en tensions avec la justice divine. Par exemple, les lois humaines sur des questions comme l'avortement, le mariage homosexuel ou l'euthanasie sont souvent en opposition avec les préceptes de nombreuses religions. Dans ce contexte, la justice humaine semble parfois suivre un chemin opposé à la justice divine, en privilégiant l'autonomie individuelle et la relativité morale.

Cependant les contes issus des traditions religieuses et mythologiques présentent souvent la justice comme étant absolue et infaillible, contrairement aux lois humaines, qui sont vulnérables aux erreurs et aux bais. Plusieurs récits illustrent cette suprématie divine, où la foi joue un rôle central dans la compréhension et l'acceptation de la justice.

1.1-l'histoire de Job dans la Bible : la soumission de la justice divine

L'histoire de Job, tirée de la Bible, est un exemple classique de justice divine à travers la foi. Il présente un homme pieux, Job, qui souffre de terribles épreuves malgré sa vertu, il perd sa richesse, ses enfants et santé. Ce récit illustre la croyance selon laquelle la justice divine peut être incompréhensible pour l'homme, mais elle n'en reste pas moins juste. Job, dans sa souffrance, ne comprend pas pourquoi il est puni, mais il finit par accepter que Dieu ait une sagesse qui dépasse la sienne. L'intrigue met en lumière une forme de justice divine que l'humain ne peut comprendre pleinement. Job est récompensé pour sa patience et sa foi, malgré des épreuves incompréhensibles pour un esprit purement rationnel. Ce conte montre que la justice divine repose sur une connaissance absolue des intentions humaines, et que l'homme

doit parfois accepter son incapacité à juger la justice de Dieu. La morale de cette histoire est qu'elle met en lumière la foi en la sagesse divine et le besoin d'humilité face à la justice divine, qui dépasse la simple justice humaine basée sur des preuves et faits visibles. La foi, ici, transcende la rationalité.

1.2-le conte de Jonas dans le Coran et la Bible : la justice divine par la miséricorde

Le conte de Jonas illustre une autre facette de la justice divine, où le pardon l'emporte sur la punition. Dieu envoie Jonas prêcher à la ville de Ninive, promise à la destruction à cause de sa corruption. Mais lorsque les habitants se repentent ; Dieu les épargne. Jonas frustré, s'attendait à voir la justice s'accomplir sous forme de châtiment. Ce conte illustre que la justice divine ne repose pas toujours sur la rétribution mais sur la miséricorde. La leçon de morale est que, ce conte montre la justice divine, bien qu'incompréhensible pour les humains, est fondée sur la miséricorde. La foi exige d'accepter que la justice puisse parfois s'exprimer à travers le pardon, là où les lois humaines prônent souvent la punition stricte.

Par ailleurs, la grâce divine est un outil de pardon car dans les contes soufis, de nombreux contes mettent l'accent sur la grâce et la clémence divine. Par exemple, le célèbre conte du pêcheur et du génie *des Mille et Une Nuits*, montre comment un pêcheur condamné à la mort par un génie finit par être épargné grâce à sa ruse et à sa sagesse, mais aussi grâce à la clémence du génie. Ces récits soulignent que la justice divine, tout en intransigeante, laisse toujours une place à la rédemption et au pardon, contrairement à la rigueur parfois implacable des lois humaines.

1.3-Le jugement dernier : le triomphe ultime de la justice divine

Dans de nombreuses traditions religieuses, le jugement dernier est l'expression finale de la justice divine. A la fin des temps, Dieu rendra justice en fonction des actions des individus, rétablissant l'ordre moral. Les justes sont récompensés et les méchants punis, non sur la base des lois humaines, mais selon des critères moraux absolus définis par la divinité. Pour le juste, quelle joie de voir les méchants. Dans leur sang, il se lavera les pieds. Et les hommes pourront dire : oui ceux qui sont justes, trouvent une récompense. Il y a un Dieu qui exerce la justice sur la terre. PS.58. 11-12

Ces récits soulignent que, malgré les imperfections des lois humaines, la justice divine finira par prévaloir et restaurer l'ordre moral. Ce thème récurrent dans les contes religieux

illustre l'idée que, bien la justice humaine puisse échouer à maintenir l'équité, la justice divine viendra toujours remettre les choses en ordre. La morale ici est que la foi offre la promesse d'une justice ultime qui transcende les imperfections des lois humaines. La croyance dans un jugement dernier pousse les individus à adopter un comportement vertueux, en anticipant une justice finale basée sur des principes supérieurs.

2-Les lois humaines dans les contes : pragmatisme et limites

Contrairement à la justice divine, les lois humaines sont fondées sur des principes de rationalité et d'organisation sociale. Les contes populaires illustrent souvent les faiblesses des systèmes juridiques humains, notamment lorsqu'ils sont pervertis par la pouvoir et la ruse. Elles sont conçues pour maintenir l'ordre et résoudre les conflits de manière pragmatique, mais elles sont aussi sujettes à des erreurs et à des défaillances.

2.1-Le jugement du roi Salomon : la sagesse humaine au service de la justice

Le célèbre jugement du roi Salomon, où il propose de couper un enfant en deux pour révéler la véritable mère, est un exemple frappant de justice humaine fondée sur la sagesse et l'intuition. Plutôt que d'appliquer aveuglement les lois, Salomon utilise la logique pour parvenir à une solution juste. Ce conte illustre l'intelligence humaine mise au service de la justice. La morale qu'il faut retenir de ce conte est que, les lois humaines, bien que limitées peuvent être appliquées avec sagesse et discernement, approcher la justice divine. La rationalité humaine devient ici un outil pour révéler la vérité et établir la justice.

2.2-Les failles des lois humaines

L'un des aspects marquants de la modernité est la sécularisation progressive des lois humaines. Là où autrefois, la législation s'appuyait directement sur des textes religieux, comme la Bible et Coran, la majorité des pays contemporains séparent désormais clairement les affaires de l'Etat et les préceptes religieux. Cela a conduit certains penseurs religieux à déplorer un recul, de la justice divine dans la sphère publique, tandis que d'autres estiment que cela permet une grande diversité et liberté religieuse. Le procès de Socrate, immortalisé par Platon, illustre comment les lois humaines peuvent être instrumentalisées à des fins politiques ou idéologiques. Il est condamné à mort pour avoir corrompu la jeunesse d'Athènes, ce récit met en lumière les limites de la justice humaine. Bien que Socrate ait défendu la quête de la vérité et de sagesse,

les lois humaines de son temps ont abouti à une condamnation injuste. Ce conte montre que la rationalité humaine, bien qu'elle soit un fondement de la justice, peut être déformée par des préjugés et des intérêts politiques. Ici, les lois humaines, même rationnelles, sont sujettes à des erreurs. Contrairement à la justice divine, qui est infaillible, la justice humaine peut être pervertie par les passions et les intérêts. Cela souligne l'importance de constamment interroger et réviser les lois humaines pour éviter l'injustice.

En plus, les contes populaires dénoncent souvent la manière dont les lois peuvent êtres corrompus par ceux qui détiennent le pouvoir ou par la manipulation des systèmes juridiques. Cette corruption constitue un contraste frappant avec la justice divine, qui est toujours pure et impartiale. La justice pervertie par le pouvoir se présente dans la fable de « l'âne et du lion », dans cette histoire, un lion injuste condamne un âne pour un crime qu'il n'a pas commis, abusant de son pouvoir pour imposer une décision arbitraire. Ce conte dénonce l'injustice des systèmes où ceux qui détiennent le pouvoir peuvent manipuler les lois à leur avantage. Contrairement à la justice divine, qui est toujours équitable, les lois humaines peuvent être perverties par les intérêts personnels, cela souligne les limites de la rationalité humaine dans l'application de la justice.

Enfin, il y a aussi l'abus du pouvoir dans les systèmes juridiques humains. Dans le conte du vizir corrompu comme dans plusieurs récits des *Mille et Une Nuits,* traduction de J.E. Bencheickh et A. Miquel dont le conte des deux vizirs et d'Anis al-Jalis, Nuits 34-38 p.124, les vizirs ou conseillers du roi sont souvent décrits comme des figures corrompues qui utilisent la loi pour servir leurs propres intérêts. Ces contes mettent en évidence la vulnérabilité des systèmes juridiques humains à la corruption et à la manipulation. Les lois humaines, bien qu'elles soient nécessaires pour réguler la société, sont souvent influencées par ceux qui détiennent le pouvoir. Ce contraste avec la justice divine rappelle que la véritable justice doit être fondée sur des principes moraux solides et non sur les caprices du pouvoir.

2.3-La fable du renard et du corbeau : la justice humaine manipulée par la ruse

Dans cette fable, le renard flatte le corbeau pour lui voler son fromage, soulignant que la justice humaine peut être contournée par la ruse et la manipulation. Ce conte met en lumière les faiblesses des lois humaines, qui peuvent détournées par ceux qui maitrisent les subtilités du langage ou du pouvoir. Retenons que la morale ici est la justice humaine ; bien qu'elle repose sur des règles claires, peut être manipulée par ceux qui savent exploiter les failles du système.

Cela montre les limites de la rationalité humaine face à la nature humaine, souvent imprévisible et malhonnête.

3 -l'équilibre entre justice divine et lois humaines : foi, rationalité et morale

L'élément-clé pour comprendre entre foi et rationalité est le rôle de la prise de la conscience individuelle. Dans les deux systèmes de justice, la conscience morale est un guide essentiel. Elle permet à l'individu de faire le lien entre la justice divine, fondée sur la foi, et les lois humaines, basées sur la rationalité. Le libre arbitre, concept fondamental dans la plupart des traditions religieuses, donne à chaque individu la possibilité de choisir entre le bien et le mal, entre obéir à la loi divine ou humaine. Des figures comme Gandhi ou Martin Luther King ont montré comment conscience pouvait guider des actions en faveur de la justice, en réconciliant foi et rationalité. Les contes ne se contentent pas de présenter la justice divine et les lois humaines en opposition. Ils tentent également d'articuler un équilibre moral entre ces deux systèmes. Dans plusieurs récits, les personnages amenés à concilier leur foi en une justice divine avec la réalité pragmatique des lois humaines.

3.1-La justice divine transcendée par l'action humaine

Les penseurs chrétiens ont cherché à faire de la foi une source d'inspiration pour la justice sociale. Ils ont prôné une approche où les enseignements de la Bible sur la solidarité et la défense des pauvres étaient mis au service de réformes sociales concrètes, allant parfois à l'encontre des lois humaines. La parabole du bon Samaritain, où un homme étranger méprisé porte secours à un homme blessé que les figures religieuses ignorent, montre que l'action humaine peut refléter les principes de la justice divine. Le Samaritain en agissant avec compassion, incarne une justice supérieure aux conventions sociales et religieuses de son temps. Ce récit montre que la justice divine peut s'exprimer à travers l'action humaine. L'équilibre moral entre foi et rationalité est ici représenté par le fait que la justice véritable repose sur des actes de bienveillance et de compassion, plutôt que sur des règles abstraites.

3.2-Renoncer aux lois humaines pour atteindre la justice divine

L'histoire du prince siddhartha, avant qu'il devienne le Bouddha, il renonce à ses richesses et ses privilèges royaux pour chercher une vérité supérieure. Ce conte illustre comment la quête de justice divine peut parfois nécessiter un renoncement aux lois et aux conventions humaines, jugées insuffisantes pour atteindre la vraie sagesse. Ce récit montre que

la justice humaine, bien qu'importante pour réguler la société, ne peut pas répondre à tous les besoins spirituels. La quête d'un équilibre moral peut parfois nécessiter de transcender les lois humaines pour s'aligner sur des principes supérieurs.

CONCLUSION

A travers les contes des différentes cultures, il est possible d'offrir un cadre unique pour explorer les tensions entre justice divine et lois humaines. Alors que la justice divine repose sur des principes spirituels transcendants, les lois humaines sont influencées par des considérations pragmatiques et sociales. A travers une variété de contes, il apparait que la justice divine, souvent fondée sur la foi et la compassion, peut entrer en conflit avec les lois humaines, qui reposent sur la rationalité et les besoins pragmatiques de la société. Cependant, ces contes montrent également qu'un équilibre moral est possible, et même nécessaire, entre foi et rationalité.

La foi et la rationalité sont deux aspects essentiels de cette quête de justice. Les contes révèlent que, bien que les lois humaines soient imparfaites, elles peuvent être améliorées par la sagesse et l'intuition. De même, la foi en une justice divine pousse à transcender les imperfections humaines et à rechercher un équilibre moral qui intègre compassion, miséricorde et équité. Les récits révèlent que ni la justice divine et ni les lois humaines ne peuvent, à elles seules, garantir une justice parfaite. La foi sans raison peut mener au dogmatisme, tandis que la rationalité sans morale conduit à la rigidité et à l'injustice. La véritable justice semble résider dans une interaction harmonieuse entre les deux, où la conscience humaine joue un rôle central dans la recherche de cet équilibre moral. Au final, cet équilibre entre foi et rationalité, entre justice divine et lois humaines, est au cœur de la morale universelle que les contes cherchent à transmettre. Ils rappellent que la quête de la justice est à la fois une responsabilité individuelle et collective, nécessitant la conjugaison de valeurs spirituelles et de raisonnements pragmatiques pour atteindre un ordre juste et équilibré. Les contes nous rappellent que la justice, qu'elle soit divine ou humaine, est avant tout une quête personnelle et collective pour atteindre un bien supérieur, en transcendant les contradictions apparentes entre foi et rationalité.

Bibliographie

ALBIN Michel, 1980, *Traduction d'Eva de Vitray-Meyerovitch*, Paris, Contes soufis, coll. « Spiritualités vivantes ».

ASAD Talal, 2003, *Formations of the Secular: Christianity, Islam, Modernity*, Stanford, Stanford University Press

BASTIT Michel, 2000, *Naissance de la loi moderne*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF).

BENCHEICH Jamel Eddine et MIQUEL André, 2005, *Les Mille et Une Nuits*, Paris, Gallimard, coll « bibliothèque de la pléiade ».

BOTTERO Jean, 1992, *Le Code de Hammurabi*, Roi de Babylone, Gallimard

DUCOS Michel, 1950, *Traité des Lois*, Cicéron, (106-43 AV J.C),

Gallimard.

GANDHI Mohandas Karamchand, 2004, *Autobiographie ou mes expériences de vérité*, Paris,

Isidore de Séville, *Étymologies*, Paris, Les Belles Lettres.

KANT Emmanuel, 1985, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin.

LA FONTAINE Jean de, 1991, *Fables choisies*, Paris, Garnier-Flammarion.

LEVINAS Emmanuel, 1961, *Totalité et infini*, La Haye, Martinus Nijhoff.

LOCKE John, 1994, *Deux traités du gouvernement civil*, Paris, Vrin.

LUTHER Martin King Jr. 2006, *Lettre de la prison de Birmingham*, Paris, Éditions de l'Atelier.

MONTESQUIEU Charles-Louis de Secondat, 1951, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

MUHAMMAD Hamidullah, 1998, *une traduction du Coran,* Paris, Al-Bouraq.

PLATON, 1994, *Apologie de Socrate*, Paris, GF-Flammarion.

RICOEUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Du contrat social*, Paris, Flammarion.

SEGOND Louis, 1975, *Sainte Bible Traduction*, Genève, Société Biblique de Genève.

D'AQUIN Thomas, 1993, *Somme Théologique*, Paris, Éditions du Cerf.